

LE MÉDECIN DU TRAVAIL « *TÉLÉPHONISTE* »

- Avec les médecins traitants, les spécialistes, les médecins conseils, le médecin inspecteur régional du travail, ...
- Avec les employeurs
- Avec les salariés
- Avec les partenaires pluridisciplinaires
- Avec les organismes sociaux internes ou externes
- Avec d'autres organismes : AGEFIPH, ARACT, CRAM, DDTEFP, DIRECCTE 49, INRS, MDPH, OPPBTP, ...